

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 AVRIL 2015

Présents : AILLOUD JOSETTE, MARTINEZ ANTOINE, PEREZ ANNE, PILI AGNES, , VASSEUR CLAUDE, VAUTRIN JEAN, LAGARDE PHILIPPE ,LAVABRE CEDRIC, RODRIGUES ALINE, GUILLETEAU SEBASTIEN

Absents : HEINRICH SANDRA, ROSSEL GUILLAUME, KLEYKENS LAETITIA, HERNANDEZ NICOLAS (procuration LAGARDE PHILIPPE)

1 - Modification du tableau des effectifs à compter du 1 janvier 2015

Suite au passage de 2 ATSEM au grade de d'ATSEM principale deuxième classe le tableau des effectifs est modifié comme suit:

Emplois permanents	Avant modification	Après modification
Titulaires	9	9
Adjoint administratif de 1ère classe	1	1
Adjoint technique de 1ère classe	1	1
Adjoint technique 2 ^{ème} classe TNC 85,71%	2	2
ATSEM de 1ère classe	2	1
ATSEM de 1ère classe TNC 85,71%	1	0
ATSEM principale de 2ème classe	0	1
ATSEM principale de 2ème classe TNC 85,71%	0	1
Adjoint administratif principal de 1ère classe	1	1
Adjoint du patrimoine de 2 ^{ème} classe TNC 71,43%	1	1

Délibération adoptée à l'unanimité

2 - Compte administratif 2014 du budget principal (M14)

(Pour ce point de l'ordre du jour, le maire ne prend pas part au vote.)

Le compte administratif 2014 fait apparaître le résultat suivant, conforme à celui du compte de gestion du perceuteur :

Section de fonctionnement	prévision	réalisation
Dépenses	691 198€	555 820,52 €
Recettes	691 198 €	823 718,26 €

Soit un excédent de fonctionnement de : + 267 898,74€

Section d'investissement	prévision	réalisation
Dépenses	845 414€	333 523,32 €
Recettes	845 414€	508 078,16 €

Soit un excédent d'investissement de : + 174 554,84 €

Commentaires :

***Fonctionnement :**

L'excédent est dû à une augmentation importante des aides suite aux arrêts maladie du personnel (deux en longue maladie)

Par ailleurs, il n'y a pas eu d'augmentation des rentrées fiscales suite à la l'implantation des nouveaux arrivants

*** Investissement :**

La différence entre les prévisions et la réalisation vient du fait que la réhabilitation de la mairie et l'aménagement de la circulation au centre du village ce sont déroulés en fin d'année 2014 et les factures acquittées en 2015

Le taux d'endettement de la commune est passé de 0,49 à 0,42

Délibération adoptée à l'unanimité

3 - Compte administratif 2014 du budget annexe de l'assainissement (M49)

(Pour ce point de l'ordre du jour, le maire ne prend pas part au vote.)

Le compte administratif 2014 fait apparaître le résultat suivant, conforme à celui du compte de gestion du perceuteur :

Section d'exploitation	prévision	réalisation
Dépenses	273 463,97 €	44 739,51 €
Recettes	273 463,97 €	264 739,71€

Soit un excédent d'exploitation de : + 220 000€.

Section d'investissement	prévision	réalisation
Dépenses	190 344,97 €	126 203,34 €
Recettes	190 344,97 €	24 706,00 €

Soit un solde d'investissement de : - 101 497,34€

Commentaires :

*** Exploitation** : en recettes, il convient de signaler une augmentation des rentrées de la taxe de raccordement à l'égout en 2014, suite aux nombreux permis de construire délivrés.

*** Investissement** : pas de travaux réalisés en 2014. Les dépenses 2014 correspondent aux dépenses d'ordre général (amortissement des subventions).

Délibération adoptée à l'unanimité

4 - Affectation du résultat 2014 (M14 et M49)

* **budget général (M14)** : il est proposé d'affecter le résultat 2014 au budget primitif 2015, comme suit :

- ⇒ 267 898,74 € en recettes de fonctionnement, au compte 002 « excédent antérieur reporté »
- ⇒ 174 554,84 € en recettes d'investissement, au compte 001 « excédent antérieur reporté »
- ⇒ ***Délibération adoptée à l'unanimité***

* **budget annexe de l'assainissement (M49)** : il est proposé d'affecter le résultat 2013 au budget primitif 2014, comme suit :

- ⇒ 101 497,34€ en dépenses d'investissement, au compte 001 « déficit antérieur reporté »;
- ⇒ 220 000€ en recettes d'exploitation, au compte 002 « excédent antérieur reporté ».

Délibération adoptée à l'unanimité

5 - Vote des taux 2015 de la taxe d'habitation, de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties

Il est proposé de fixer les taux des 3 taxes comme suit :

Impôt	Proposition de taux 2015 (inchangés depuis 2011)
taxe d'habitation	15,71 %
taxe foncière sur les propriétés bâties	18,31 %
taxe foncière sur les propriétés non bâties	73,07 %

Le produit fiscal attendu en 2015 serait de 232 871 € soit 16 186€ de plus quand 2014

Dans un contexte budgétaire toujours tendu (baisse des dotations de l'Etat et progression des dépenses de fonctionnement courantes), nous faisons le choix de ne pas augmenter la pression fiscale car les recettes fiscales communales augmenteront encore un peu grâce à l'arrivée de nouveaux habitants.

Délibération adoptée à l'unanimité

6 - Vote du budget primitif 2015 - budget principal (M14)

Le projet de budget primitif 2015 s'établit comme suit :

BP 2015	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Dépenses et recettes	827 366 €	796229 €

Délibération adoptée : 9 voix pour 1 abstention (Jean Vautrin)

7 - Vote du budget primitif 2015 - budget annexe de l'assainissement (M49)

Le projet de budget primitif 2015 s'établit comme suit :

BP 2015	Section d'exploitation	Section d'investissement
Dépenses et recettes	255 477,00 €	182 623,00 €

Délibération adoptée à l'unanimité

8 - Affectation d'un temps de travail de Nicolas Cabrera à la station d'épuration

Compte tenu des interventions Nicolas Cabrera à la station épuration estimer un 25 % de son de son temps de service il est proposé d'affecter 25 % de sa rémunération à la M 49

Délibération adoptée à l'unanimité

9 - Adhésion à un groupement de commandes pour « la fourniture et l'acheminement d'électricité, de gaz naturel et autres énergies et la fourniture de services associés »

Pour faciliter les démarches de ses adhérents et des autres acheteurs publics, le syndicat Hérault Énergies propose de constituer un groupement de commandes pour la fourniture et l'acheminement de gaz naturel, d'électricité et autres énergies, et la fourniture de services associés sur son territoire. Le syndicat souhaite ainsi tirer parti de la mutualisation des besoins pour bénéficier des meilleures opportunités de prix tout en assurant une qualité optimale des services associés.

La mission de coordonnateur est exclusive de toute rémunération.

Toutefois le coordonnateur est indemnisé des frais afférents au fonctionnement du groupement par une participation financière versée par les membres et calculée sur la base de la consommation annuelle de référence de l'année 2013, de l'ensemble des points de livraison électricité, gaz ou autre énergie du membre :

Notre adhésion serait de 50€

Il est proposé par Monsieur le maire d'adhérer à ce groupement

Délibération adoptée à l'unanimité

La séance est levée à 22h30